

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2010

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de COLLONGES-SOUS-SALÈVE (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri THEVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 avril 2010.

Présents : Mrs P.-H. THEVENOZ R. BARON V. CAYRON
H. DE MONCEAU Y. PERU G. REIX G. SOCQUET
R. VICAT

Mmes D. BONNEFOY N. BOUSSION G. DURET HUWARTS
B. GEORGE G. JAMMERS J. RIVIERE

Absent(s) : F. MEGEVAND

Absent(s) excusé(s) : F. UJHAZI
C. BEROUJON qui a donné pouvoir à G. SOCQUET
I. FILOCHE qui a donné pouvoir à P.-H. THEVENOZ
A.-P. GEISER qui a donné pouvoir à D. BONNEFOY
A. GOSTELI qui a donné pouvoir à N. BOUSSION
L. HERNICOT qui a donné pouvoir à R. BARON
S. MASSON qui a donné pouvoir à B. GEORGE

Madame Dominique BONNEFOY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion (01.04.2010) est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

TRAVAUX

Cabinet médical – Avenants aux marchés de travaux

Par délibération en date du 18 juin 2009 le Conseil municipal avait adopté les marchés de travaux à passer avec les entreprises pour le projet visé en titre.

Le montant total des marchés passés selon la procédure adaptée était de 465 010,20 € H.T.

Durant le chantier certaines prestations complémentaires ou supplémentaires se sont avérées nécessaires.

Lot n° 2 – Gros œuvre : 4 025,00 € H.T.

Muret béton, marches et palier au niveau des fondations

Modification entrée existante du bâtiment (mur moellons – marches – palier et crépis)

Lot n° 3 – Structure métallique : 3 671,99 € H.T.

Bandeau auvent cabinet médical pour amélioration esthétique et récupération des eaux pluviales

.../...

Lot n° 8 – Cloisons - doublage : 4 364,00 € H.T.

Cloison placostil avec ossature métallique pour atelier podologue au sous-sol

Lot n° 9 – Menuiseries intérieures : 6 284,00 € H.T.

Cloison vitrée hall d'accueil – lambourrage supplémentaire pour pose parquet étage - portes au sous-sol suite à création atelier podologue

Lot n° 12 – Electricité courant faible : 1 938,00 € H.T.

Prises de courant supplémentaires pour les 4 bureaux des médecins y compris câblage – alimentation électrique et éclairage sous-sol atelier podologue

Lot n° 13 – Peinture faux plafonds : 465,00 € H.T.

Préparation murs et peinture atelier podologue au sous-sol

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les avenants correspondants aux prestations ci-dessus qui s'élèvent globalement à 20 747,99 € H.T. soit 4,46 % du montant des marchés initiaux.

Lot	Désignation	Entreprise	Marché H.T.	Avenant H.T.	Taux d'augmentation
0	Démolition	Grosjean Sarl	36 354,70 €		
1	Terrassement VRD	Grosjean Sarl	25 810,90 €		
2	Gros-œuvre	Entreprise 3B Construction	62 294,00 €	4025,00 €	+ 6,46 %
3	Structure métallique	Pierre Perrin SA	21 346,91 €	3 671,99 €	+ 17,20 %
4	Ossature bois – plancher	M. Orman BEQUIR	56 915,18 €		
5	Couverture – étanchéité	M. Orman BEQUIR	63 301,40 €		
6	Menuiseries extérieures	Isomir	34 268,00 €		
7	Façades – isolation extérieure	Bonglet SA	16 357,95 €		
8	Cloisons – doublage	Bonglet SA	10 300,00 €	4 364,00 €	+ 42,37 %
9	Menuiserie intérieure	Entreprise Rambosson Alexandre	30 330,00 €	6 284,00 €	+ 20,72 %
10	Plomberie	Elyothermie Sarl	16 499,89 €		
11	Chauffage	Elyothermie Sarl	33 992,01 €		
11B	Ventilation	Elyothermie Sarl	4 209,99 €		
12	Electricité – courant faible	Armand Elec	29 803,15 €	1 938,00 €	+ 6,50 %
13	Peinture – faux plafonds	Bonglet SA	13 900,00 €	465,00 €	+ 3,35 %
14	Chapes – revêtements de sol	S.C.M. SAS	9 326,12 €		
Total			465010,20 €	20 747,99 €	+ 4,46 %

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE les avenants présentés relatifs aux lots 2, 3, 8, 9, 12 et 13 des marchés passés avec les entreprises 3B CONSTRUCTIONS; PERRIN SA, BONGLET SA, RAMBOSSON A. et ARMAND ELEC ;
- AUTORISE le Maire à signer ces avenants.

.../...

Espace omnisports du Salève – Avenant au contrat d’assistance à maîtrise d’ouvrage

Monsieur le Maire rappelle que pour le projet de l’Espace omnisports du Salève réalisé avec la Communauté de Communes du Genevois, les deux maîtres d’ouvrage avaient retenu le groupement Schut-Machon / Atis Phalene pour la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage (délibération du 3 juillet 2008).

L’offre globale s’élevant à 115 357 € H.T., dont 63446,90 € H.T. pour la commune de Collonges-sous-Salève avec 24 611,40 € H.T. pour la tranche ferme et 38 835,50 € H.T. pour la tranche conditionnelle.

Il précise que suite aux interventions longues et difficiles auprès de l’architecte choisi comme maître d’œuvre, pour l’obliger à se conformer à ses obligations contractuelles dans la phase A.P.D., le groupement d’A.M.O. a subi un important dépassement de temps dans sa mission, évalué à 18 822,91 € H.T. Le groupement accepte d’en prendre une partie à sa charge, soit 10 122,91 € H.T., mais sollicite les maîtres d’ouvrage pour le solde, soit 8 700 € H.T. (4 785 € pour la commune de Collonges et 3 915 € pour la C.C.G.).

Après discussion, ce compromis a été jugé acceptable et Monsieur le Maire propose de l’accepter en passant un avenant n° 1 au contrat d’A.M.O.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- APPROUVE l’avenant n° 1 au contrat d’assistance à maîtrise d’ouvrage passé avec le groupement Schut-Machon / Atis Phalene pour un montant de 4 785 € HT. pour la commune ;
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant et toutes pièces annexes nécessaires.

Extension école maternelle – Avenant au contrat de maîtrise d’oeuvre

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que par délibérations en date du 15 octobre 2009 l’avant-projet définitif de l’extension de l’école maternelle estimé à 540 000 € H.T. et le contrat de l’équipe de maîtrise d’œuvre représentée par Monsieur Philippe DEPRES de l’agence DMA Architectures avaient été approuvés.

Lors de l’élaboration du dossier de consultation des entreprises l’estimation des travaux avait été réajustée à 570 000 € H.T. pour répondre aux obligations en matière de sécurité et d’accessibilité demandées par les services concernés.

De ce fait, il y a lieu de réviser par avenant le contrat de l’équipe de maîtrise d’œuvre sur la base du DCE. L’avenant porte sur un montant de 3 714,14 € H.T. à répartir entre les 4 bureaux de l’équipe.

La rémunération est ainsi portée de 66 854,70 € H.T. à 70 568,85 € H.T.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE l’avenant n° 1 au contrat de maîtrise d’œuvre de l’opération visée en titre ;
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant et toutes pièces nécessaires.

PERSONNEL COMMUNAL

Poste d'adjoint administratif – Modification du temps de travail

Par délibération en date du 23 février 2006 le Conseil municipal avait créé un poste d'adjoint administratif à temps non complet (30/35^{ème}) pour l'accueil de la mairie. Le temps de travail de ce poste était passé à 32/35^{ème} par délibération du 15 mai 2008.

Cet emploi ayant évolué au niveau des tâches dévolues, l'agent recruté sur ce poste est favorable à la proposition du D.G.S. de travailler à temps complet afin d'améliorer l'organisation du service et mieux répondre à certaines tâches administratives.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transformer ce poste à temps non complet en un poste à temps complet à compter du 1^{er} mai 2010.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- DÉCIDE de transformer le poste d'adjoint administratif TNC créé en 2006 en poste à temps complet.

CDG 74 – Renouvellement convention d'adhésion au service Prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie propose le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2010, de la convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels de la collectivité.

Le renouvellement de la convention passée en 2004 puis renouvelée en 2007 est proposé pour une durée de 3 ans.

Cette adhésion au service prévention du CDG 74 donne accès aux diverses prestations du Centre de gestion en matière d'inspection des locaux, de conseils pour le développement de la prévention avec notamment la formation et l'accompagnement de l'agent ACMO au sein des services de la collectivité et d'actions spécifiques proposées en matière de prévention et d'hygiène-sécurité.

Le taux de cotisation fixé par le CDG 74 est de 0,25 % - cotisation assise sur la masse salariale déclarée à l'URSSAF.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et délibéré :

- ADOPTE la convention présentée ;
- AUTORISE le Maire à signer ce document.

DIVERS

Compte rendu des délégations au Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a pris en matière de marchés publics dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Les marchés à procédure adaptée (MAPA) suivants ont été passés depuis le 1^{er} janvier 2010 :

.../...

Récapitulatif des MAPA 2010

Désignation MAPA	Nb d'entreprises consultées	Nb d'offres reçues	Entreprise retenue	Montant marché en euros TTC
Fourniture et pose de glissières de sécurité	2	2	VRD Services	6 049 €
Achat de panneaux de signalisation routière et achat de balises	7	14	Signaux Girod - SES	766,80 € 1 026,17 €
Fourniture de papier A4 et A3 2010 pour tous les services municipaux	5	4	Lyreco	1 733 €
Achat fournitures de bureau 2010	11	7	Liogier	1 666,97 €
Achat d'arceaux et épingles de protection pour la Place de Savoie et la Place du marché	6	4	Coll Equip	2 448,21 €
Fourniture de produits d'entretien tous services	8	2	Emonet	2 042,30 €
Fourniture de produits fertilisants et substrats pour plantes à massifs	5	3	Durantin SAS	5 403,29 €

FINANCES

Prêt de 4.000.000 euros

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget primitif 2010 voté le 1^{er} avril 2010 prévoit un emprunt d'équilibre de 4.000.000 euros destiné à financer les nombreuses opérations d'investissement engagées et notamment la construction de l'espace omnisports du Salève.

Après avoir consulté différents organismes bancaires (10) et reçu 6 offres de prêt, la commission chargée des finances propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Cette offre est la suivante :

Montant : 4.000.000 €

Durée : 25 ans

Périodicité : Annuelle

Taux fixe : 4,01 %

Amortissement constant et point de départ d'amortissement au 25 mai 2011

Commission d'engagement : 1 200 € (0,03 % du capital emprunté)

Période de tirage des fonds : intérêts intercalaires calculés sur la base de l'EONIA + 0,60 %.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- DÉCIDE de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes aux conditions énoncées ci-avant ;
- PREND l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

.../...

- DONNE son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable par l'intermédiaire des services du Trésor Public le montant des échéances du prêt ;
- CONFÈRE au Maire toutes délégations utiles pour la réalisation du prêt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur.

Subventions 2010

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des subventions à allouer aux associations en 2010 proposée par la commission chargée des finances.

Le montant total inscrit au budget voté le 1^{er} avril dernier est de 95 000 euros.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ARRÊTE les subventions ci-dessous allouées aux associations au titre de l'exercice 2010.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Budget N-1	Proposition	Vote
ADMR	5 000	5 000	5 000
AMICALE DONNEURS DE SANG	650	700	700
APEL ST-VINCENT	2 200	1 800 + 1 600	3 400
CAMPUS ADVENTISTE DU SALEVE	0	1 800	1 800
CLUB DES AINES	650	700	700
CLUB NATURE ET SPORT DE MONTAGNE DU SALEVE	650	1 800 + 700	2 500
COLLONGES ACCUEIL	650	1 800 + 700	2 500
COLLONGES INTER LOISIRS	650	700	700
COMITE DE FOIRE STE-BARBE	0	1 800	1 800
COMITE SECOURS EN MONTAGNE	650	1 800 + 700	2 500
ECOLE DE MUSIQUE A.B.C.	4 800	1 800 + 6 000	7 800
ECOLES BRILLANT ESPOIR	0	0	350
LE FIL D'ARIANE	1 650	1 700	1 700
LE PETIT THEATRE DU SALEVE	650	1 800 + 700	2 500
OGEC ST-VINCENT	21 000	25 000	25 000
PARIS-GAO-DAKAR	0	1 800	1 800
SALEVE JUDO KWAY	650	1 800 + 700	2 500
SOU DES ECOLES	8 000	1 800 + 5 700	7 500
TENNIS CLUB	650	1 800 + 2 000	3 800
UNION LOCALE DES POMPIERS	650	1 800 + 700	2 500
USC FOOTBALL	650	1 800 + 2 000	3 800
USC TENNIS DE TABLE	1 000	1 800 + 700	2 500
Club d'Échecs	650	700	700
Anciens AFN Collonges	0	700	700
AFM	750	500	200
ALBEC	200	200	200
ALZHEIMER HAUTE-SAVOIE	200	200	500
ARC EN CIEL DU GENEVOIS	200	200	200
COMITE HANDISPORT HAUTE-SAVOIE	200	200	200
DEPART. DON ORGANES TISSUS HUMAINS	200	0	200
FEDERATION JEUNES AMIS ANIMAUX	2 184	0	0

L'ECOLE A L'HOPITAL	200	200	200
MANAODE	200	0	0
MUTAMA	324	407	407
PREVENTION ROUTIERE	200	200	200
V.M.E.H.	200	200	200
GUITARE EN SCENE	1 500	0	0
ASSOCIATION MOTIVIBRATION	200	200	200
RODRIDER	450	300	200
GIS 74 Gaillard	200	200	200
Basket St-Julien	500	350	350
F.O.L.	200	200	200
Alternance	200	0	0
Athlé St-Julien	500	350	350
Makalu	0	400	400
Association Davai Genevois Ukraine	0	1 000	1 000
Espaces femmes	0	200	200
Foyer de fond	650	0	0
Aumonerie scolaire St-Vincent-de-Paul	400	0	0
Club cycliste Savoie Mont-Blanc	200	0	0
Banque alimentaire	600	1 200	1 200
<i>SOMME A VALOIR</i>	<i>9 692</i>	<i>3 893</i>	<i>3 443</i>
TOTAL	73 000	95 000	95 000

N.B. : Subvention de 1 800 € aux 15 associations ayant participé à la Foire de la Sainte-Barbe 2009